

NOUVELLES DE SAINT-VÉРАН, NOTRE COMMUNE

LE CHANT DU COO

PUBLICATION GRATUITE

Printemps - Été 2024 - N° 21

LES FINANCES DE LA COMMUNE

LES INFRACTIONS EXPOSITION ROBERT DOISNEAU



Sommaire

Édito du Maire	3
Les finances de la commune	4
La CLÉCT et les AC	5
La télégestion	5
Les infractions	5
La cantine	6
Deux vélos électriques	6
Exposition Robert Doisneau	6
La pharmacie du Queyras en péril	7
Visite des Baux de Provence	7
Le marché aux fleurs	7
L'état civil	7
Le saviez-vous ?	7

LE CHANT DU COQ est une publication de la mairie de Saint-Véran

1 place de l'Église 05350 Saint-Véran
Téléphone : 04 92 45 83 91

Mail : secretariat@mairie-saintveran.fr

Responsable de la publication :

Mathieu Antoine, maire de Saint-Véran

Photographies : Mathieu Antoine - Marie-Odile

Lecomte - Wikipedia : Tchai - X

Imprimé par nos soins sur papier issu de forêts gérées écologiquement (label PEFC).

Vive les vacances!

Scannez-moi

ÉTÉ 2024

LES LOULOUS
CENTRE DE LOISIRS MOLINES - ST VÉRAN

6-12 ANS

06.18.05.22.75 07.85.62.29.61

Enquête publique pour le classement de la vallée

Du 17 juin au 18 juillet inclus, une enquête publique est menée pour le classement de la vallée. Le commissaire enquêteur sera présent à la salle polyvalente les 17 juin et 8 juillet de 9 h à 12 h, ainsi que le 18 juillet de 14 h à 17 h.

EXPO À ST-VÉRAN

COLLECTIF D'ARTISTES LOCAUX

organisée par Festi' Saint-Véran



DU 28 JUILLET AU 11 AOÛT 2024

11H-12H / 15H-19H

PEINTURES

TERRES

MÉTAL

AUTIERS-LIEU

112 RUE DE LA VILLE - SAINT VÉRAN

«ANIMAL & VEGETAL»

Édito du Maire



La parution de ce numéro du Chant du Coq est rythmée par l'activité saisonnière de notre commune dont nous dressons régulièrement le bilan. Cet hiver a été mitigé, avec un début de saison déficitaire en enneigement, suivi de chutes de neige abondantes qui se sont prolongées bien au-delà de l'hiver.

Le travail remarquable de la régie des remontées mécaniques pour le ski alpin et de la communauté de communes pour le ski de fond a permis de satisfaire la clientèle. Malgré tout, l'avenir nous oblige à une grande vigilance tant les aléas climatiques que la réalité économique sont incertains.

Le presbytère va connaître cette année le début des travaux de rénovation ; c'est la concrétisation du travail entrepris depuis 2021. Avec la maison collective, dont la mission de maîtrise d'œuvre va être lancée cet automne, et l'étude de programmation urbaine sur la requalification du parking de l'église et l'aménagement de la Cala, dont nous attendons le financement de la Région, c'est un programme ambitieux qui s'inscrit dans une stratégie de revitalisation du centre du village.

Pour honorer tous ces projets, les finances de la commune ont été progressivement consolidées. L'augmentation de certaines recettes (parking, observatoire, etc.) et une gestion rigoureuse permettent de dégager un fort excédent budgétaire autorisant l'autofinancement des opérations.

Une nouvelle enquête publique sur le classement de la vallée est en cours ; elle aboutira, j'en suis convaincu, au classement définitif d'ici 2026.

L'année 2024 verra l'aboutissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP), dont les enquêtes publiques seront réalisées cet automne.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Mathieu Antoine

LES FINANCES DE LA COMMUNE

Le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent important (ligne Excédent 002 N -1 des tableaux ci-dessous) qui permet d'engager les opérations en 2024. Cet excédent est dû à une maîtrise des dépenses et une amélioration des recettes, notamment grâce à la gestion des parkings et au remboursement des charges salariales de la Maison du Soleil et de l'Astronomie par son budget annexe.

Budget primitif principal :

Parmi les opérations d'investissement, notons la rénovation du presbytère ainsi que la transformation de l'ancien local des pompiers en appartement. Des études ont été prévues, notamment pour la reconversion de la ferme de Pré Rolland (à côté de la chapelle Sainte-Élisabeth) ainsi que pour la rénovation de la cabane du Puy. La chapelle Sainte-Agathe, en raison de la mэрule, ne pourra plus être ouverte au public ; une opération a donc été inscrite pour lancer une maîtrise d'œuvre.



La modernisation de l'éclairage public (avec notamment l'installation d'éclairages LED, sous la maîtrise d'ouvrage du SIGDEP) commencera soit cette année, soit au printemps 2025. Une opération « achat de terrains nus » a également été créée, en cas de projet et d'opportunité pour la commune.

Enfin, une autre opération importante concerne l'installation des compteurs d'eau individuels. Le coût total semble beaucoup moins élevé que ce qui avait été initialement annoncé, s'élevant à environ 160 000 €, sachant que le dossier peut être subventionné par le département et l'État. Pour la programmation urbaine, la commune est toujours en attente de la subvention de la Région.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 460 101,82 €	2 307 728,46 €
Excédent 001		
Restes à réaliser Dépenses		17 572,32 €
Total des Dépenses	1 460 101,82 €	2 325 300,78 €
Recettes	879 629,80 €	2 217 473,00 €
Restes à réaliser Recettes		99 393,34 €
Excédent 002 (N -1)	580 472,02 €	8 434,44 €
Total des Recettes	1 460 101,82 €	2 325 300,78 €

Budget primitif de la Maison du Soleil et de l'Astronomie :

Il est à noter que depuis 2023, l'activité de l'observatoire est intégrée au budget de la Maison du Soleil et de l'Astronomie, ce qui explique des recettes plus importantes.

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	192 372,41 €	62 230,41 €
Déficit 001		9 330,00 €
Total des Dépenses	192 372,41 €	71 560,41 €
Recettes	153 000,00 €	52 560,41 €
Restes à réaliser Recettes		19 000,00 €
Excédent 002 (N -1)	39 372,41 €	
Total des Recettes	192 372,41 €	71 560,41 €

LA CLÉCT ET LES AC

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLÉCT), composée d'élus, évalue le coût d'un service transféré à la communauté de communes. Il a fallu évaluer les coûts de ce qui a été transféré des communes vers la communauté de communes de l'Escarton du Queyras, puis en 2017 à la communauté de communes du Guillemois-Queyras.

Si le service était bénéficiaire avant le transfert, la communauté de communes verse une Attribution de Compensation (AC) ; s'il était déficitaire, c'est la commune qui verse à la communauté de communes. L'exemple le plus récent est la prise de compétence mobilité avec les navettes de Clausis et des Escartons.

Pour la navette de Clausis, une première évaluation a été faite en 2022 lors du transfert, basée sur la moyenne des trois dernières années (sauf année COVID). Elle faisait apparaître un déficit d'exploitation d'environ 7000 euros. À l'automne 2023, à la faveur d'une clause de revoyure (possibilité de réexaminer la situation un an après), le déficit a été ramené à 3500 euros grâce à une meilleure exploitation en 2022 et 2023.

Pour la navette des Escartons (qui fonctionne hiver et été entre toutes les communes du Queyras), lors de la prise de compétence de la communauté de communes des Escartons du Queyras rendue aux communes en 2017 lors de la fusion des deux communautés de communes, la communauté de communes verse une attribution de compensation pour l'ensemble du Queyras de 147 000 euros. Aujourd'hui, elle souhaite baisser cette attribution, car le coût n'est plus que de 105 000 euros, et elle envisage de la supprimer en 2025, date à laquelle la navette des Escartons sera rendue à la communauté de communes.

Lors du conseil municipal du 27 mai, sur ma proposition, le conseil a voté contre ce rapport. En effet, depuis 2021, j'ai demandé au président de la communauté de communes, Dominique Moulin, de mettre en place à titre expérimental un service de navette à la demande entre la gare et le Queyras pendant les périodes d'intersaison (six mois quand même). J'attends toujours... Et il est fort à parier que si la commune avait gardé cette compétence, elle aurait testé ce service.



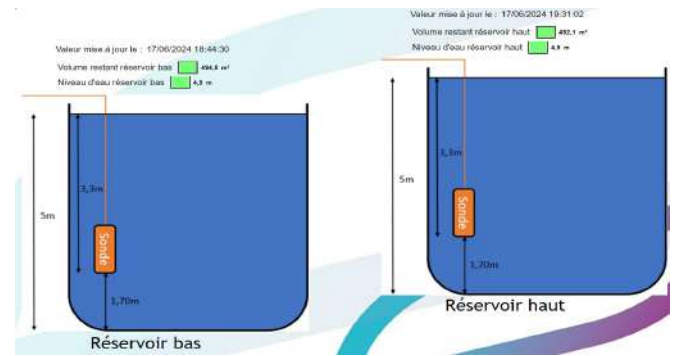
Malheureusement, l'arithmétique ici s'oppose à la volonté politique... Nous devons aborder en 2026 la prise de compétence eau qui paraît inéluctable. La commune de Saint-Véran n'y est absolument pas favorable au regard de ces prises de compétence que je qualifie de passives.

Mathieu Antoine

LA TÉLÉGESTION

En relation avec le SyME 05 « Territoires d'Énergie », la commune s'est dotée d'un outil de télégestion. Il permet de programmer les chauffages de la Maison du Soleil et, depuis peu, de la salle polyvalente. Couplé avec les agendas d'occupation, cela permet une gestion optimale de la consommation.

Ce même outil permet également de relever les compteurs d'eau au niveau des réservoirs, évitant ainsi un relevé manuel.



Capture d'écran du niveau des réservoirs

La collaboration avec Territoires d'Énergie se poursuit, car nous envisageons de gérer à distance le débit d'eau au niveau du captage (dans le bois du Suffi). Pour cela, il faudra installer une turbine qui produira l'énergie nécessaire aux réglages des martelières et permettra ainsi d'alimenter uniquement le volume d'eau utile.

Pour rappel, l'eau qui arrive aux réservoirs à Sainte-Luce est facturée par l'Agence de l'Eau. Ainsi, une gestion au plus près des besoins nous permettra de réaliser des économies.

LES INFRACTIONS

Le stationnement :



Vous le savez, depuis l'an dernier, la commune a renforcé les règles de stationnement le long de la chaussée avec une autorisation ne dépassant pas 30 minutes avec disque bleu. Le parking de l'église est quant à lui réservé pour une durée maximale de 24 heures.

Malgré tout, quelques infractions sont constatées, certaines ont fait l'objet de PV d'infractions. Il est bon de rappeler que les stationnements gênants sont strictement interdits, notamment devant les points d'apport volontaires (moloks), sur la zone de retournement de l'église et bien sûr sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite (si vous n'y êtes pas autorisé). La mairie est dotée du système de PV électronique et veille, en collaboration avec la gendarmerie, au respect des règles de stationnement.

L'urbanisme :

Vous le savez aussi, tous les travaux extérieurs, même mineurs, doivent faire l'objet d'une déclaration.

En cas de doute, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie. À défaut, des PV d'infraction peuvent être réalisés.

LA CANTINE

Où en sommes-nous de notre transition alimentaire ?

En 2023, notre cantine a servi 13 repas par jour. La nourriture proposée était :

21 % bio **29 % durables et de qualité (hors bio)**



Contre 18 % bio et 32 % durables et de qualité (hors bio) en 2022.

Le site <https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr> note les succès suivants :

- Ce qui est servi dans les assiettes est au moins à 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % bio.
- Les protéines des repas servis peuvent aussi être présentes dans des plats végétariens.
- Votre gestionnaire informe ses convives de toutes ses démarches pour du mieux manger !
- La cantine n'utilise plus du tout de plastique ni pour sa production ni pour le service.

Un grand merci à Nadine et Blandine pour les repas bons et sains servis à nos enfants !

DEUX VÉLOS ÉLECTRIQUES

La commune a fait l'acquisition de deux vélos à assistance électrique qui seront bien utiles pour le personnel communal, le service d'accueil en été, et les élus en mission sur le terrain.

Le coût de 5665 euros HT est financé par la Région Sud PACA à hauteur de 80 % (subvention demandée).



EXPOSITION ROBERT DOISNEAU

La commune a acquis, avec le soutien de la Région, 13 tirages de Robert Doisneau réalisés lors d'un reportage en 1947. Ils sont exposés au musée du Soum.

Robert Doisneau se qualifiait lui-même de « pêcheur d'images », une expression qui illustre bien la simplicité et l'immédiateté de son travail. Ces clichés sont souvent empreints d'humanisme et de tendresse. Ils témoignent d'une époque révolue, et la nostalgie de ces années rétro a rendu Robert Doisneau encore plus populaire à la fin de sa vie.



Il utilisait souvent des figurants pour reconstituer des scènes qu'il avait vues sans oser les photographier sur l'instant. C'est le cas du célèbre Baiser de l'Hôtel de Ville, qui lui a valu quelques déboires judiciaires.

L'anecdote du Baiser du triporteur est savoureuse : « J'avais vu un garçon livreur embrasser une jeune fille dans le triporteur. Je l'avais appelé : "Pouvez-vous repasser ? Je fais un reportage sur les amoureux de Paris." "Non, c'est la fille de la patronne." J'étais chocolat. Je leur ai demandé : "Me prêteriez-vous votre triporteur ?" "Oui, le triporteur, on s'en fout." J'ai alors fait la photo avec deux figurants qui ont joué exactement ce que j'avais vu. »



LA PHARMACIE DU QUEYRAS EN PÉRIL

Le pharmacien d'Aiguilles souhaitait déplacer son officine sur la commune de Château-Ville-Vieille pour être plus central et pouvoir travailler dans de meilleures conditions. La commune d'Aiguilles, confrontée à d'autres fermetures de commerces dans son centre-bourg, a fait valoir son veto.

Bien que comprenant l'utilité des services et des commerces pour la commune d'Aiguilles et l'ancienneté de l'implantation de la pharmacie au centre du village, la commune de Saint-Véran estime qu'il est difficile de maintenir ce service contre le gré du pharmacien. Un conflit entre les deux parties risque, à terme, de desservir les intérêts du territoire avec une fermeture partielle, voire un départ définitif du pharmacien, ce qui pénaliserait l'ensemble des communes.

La commune de Saint-Véran a donc exprimé, par délibération du conseil du 23 novembre 2023, son soutien au pharmacien. Malheureusement, la commune d'Aiguilles est restée inflexible, et la pharmacie a réduit ses heures d'ouverture...

VISITE DES BAUX DE PROVENCE

Mercredi 22 mai, une délégation municipale s'est déplacée aux Baux-de-Provence, à l'invitation de Madame la Maire, Anne Poniatowski. Mathieu Antoine, Jeanine Chardan, Emilie Chalmet, et Julien Isnel ont pu échanger avec Madame la Maire, ses adjoints, et le directeur des services sur les problématiques de stationnement, bien que la fréquentation (1,5 à 2 millions de visiteurs par an) n'ait rien de comparable à celle de Saint-Véran.

La commune est dotée d'horodateurs et d'une équipe d'agents de surveillance de la voie publique pour assurer le contrôle. Ce fut une journée riche d'enseignements et de découvertes d'un site remarquable.



LE MARCHÉ AUX FLEURS

Le marché aux fleurs, proposé cette année par les Serres du Rabioux, a eu lieu le 11 juin sur la place de l'église. C'est un moment important pour les habitants, marquant définitivement la fin de l'hiver.



L'ÉTAT CIVIL

Mariages

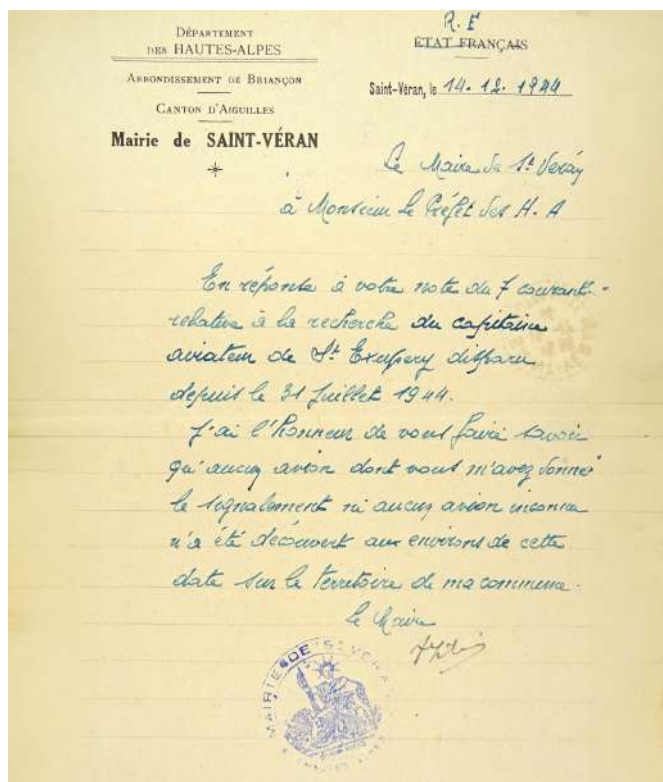
- Lucile **Neyton** et Siddhansh **Agarwal** le 18 mai 2024.

Décès

- Anne-Marie **Romanet** (épouse **Hrasko**) le 9 janvier 2024.
- Michèle **Desbat** (épouse **Garcin**) le 27 février 2024.
- Marguerite **Jouve** (épouse **Mathieu**) le 13 mai 2024.
- Jean-Luc **Dagorn** le 2 juin 2024.
- Pierre **Marrou** le 20 juin 2024.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Lors de la disparition de l'avion d'Antoine de Saint-Exupéry le 31 juillet 1944, les autorités ont interrogé les mairies sur la découverte d'épaves sur leur commune. Voici la réponse du maire de Saint-Véran le 14 décembre 1944 :





le QUEYRAS

GUILLESTRE - MONT VISO



DIMANCHE 18 AOÛT 2024

DE MOLINES À SAINT VÉRAN

WWW.MONTAGNES-QUEYRAS.COM

4^{ÈME} ÉDITION

TRAIL des ETOILES

FRANCO-ITALIEN QUEYRAS

EN PARTENARIAT AVEC LASD PODISTICA VALLE VARAITA

56KM
3600M+

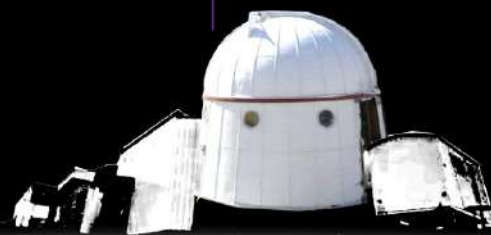
36KM
2100M+

FR
IT

17KM
660M+

10KM
450M+

FR



traildesetoiles05@gmail.com

06 28 65 24 56

